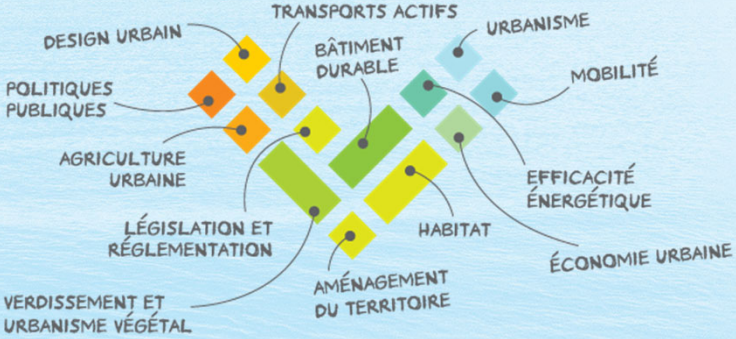


25^{es}
journées annuelles
de santé publique

Champs d'intervention et principaux outils d'une municipalité

Valérie Ebacher, Urb. OUV
Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme, Vivre en Ville
14 mars 2023

À propos de Vivre en Ville



Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de **milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun**, dans la recherche de l'intérêt collectif et le **respect de la capacité des écosystèmes**.

Notre partenaire financier

Québec 

Le projet *Pour des municipalités sobres en carbone et résilientes : multiplier les initiatives prometteuses, de l'échelle du bâtiment à celle de l'agglomération* est financé par le gouvernement du Québec et rejoint les objectifs du *Plan pour une économie verte 2030*.

Les municipalités locales ont
un rôle structurant à jouer

Elles doivent prendre des décisions
informées et cohérentes

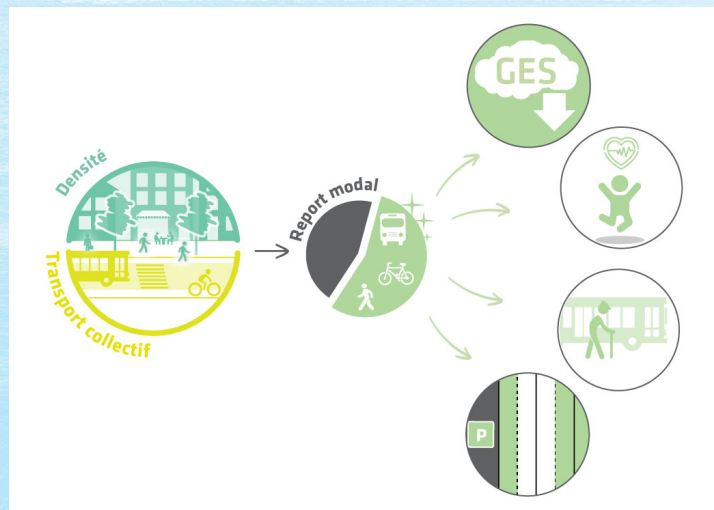
L'impact de l'aménagement du territoire et de nos milieux de vie

IMPACTS SUR LA SANTÉ, L'ÉQUITÉ ET LE CLIMAT

COMPOSANTES DE L'AMÉNAGEMENT

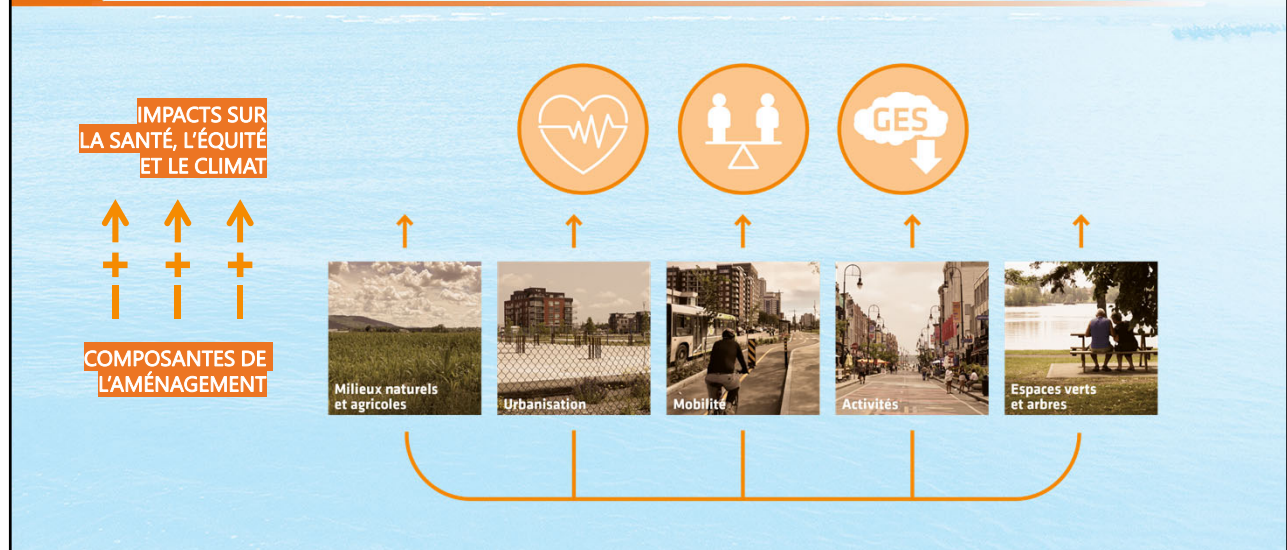


L'impact de l'aménagement du territoire et de nos milieux de vie



Source : Vivre en Ville.

L'impact de l'aménagement du territoire et de nos milieux de vie



Les municipalités locales ont
les compétences et la légitimité pour agir

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

« pour des raisons de **sécurité ou de santé publiques**, de protection de l'environnement ou de **bien-être général** »

(art. 113, 115 et 145.4)

« l'identification de toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au **phénomène d'îlot de chaleur urbain**, ainsi que la description de toute mesure permettant d'**atténuer les effets nocifs ou indésirables** de ces caractéristiques »

(art. 83)

Loi sur les compétences municipales

« En outre des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, toute municipalité locale a compétence dans les domaines suivants :

- 1° **la culture, les loisirs, les activités communautaires et les parcs** ;
- 2° le développement économique local [...] ;
- 3° la production d'énergie et les systèmes communautaires de télécommunication ;
- 4° **l'environnement** ;
- 5° **la salubrité** ;
- 6° **les nuisances** ;
- 7° **la sécurité** ;
- 8° **le transport.**

(art. 4)

Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité [...]

« les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un **milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain**, notamment dans un contexte de développement durable, de **réduction des émissions de gaz à effet de serre** et d'**adaptation aux changements climatiques** »

(preamble)

Les municipalités locales ont des leviers d'action à leur disposition

OUTILS DE
PLANIFICATION

OUTILS DE
RÉGLEMENTATION

AUTRES PLANS &
POLITIQUES

OUTILS
D'INTERVENTION

Des leviers d'action à la portée des municipalités

Outils de planification

- Plan d'urbanisme
- Programme particulier d'urbanisme

OBJECTIF 2.3 Accroître considérablement la superficie d'espaces verts et la canopée par le biais d'une stratégie de verdissement et de réduction des îlots de chaleur

- + Normes sur la proportion maximale de terrain occupée par un stationnement de surface
- + Normes sur la proportion minimale de terrain occupée par une surface végétale, incluant le toit



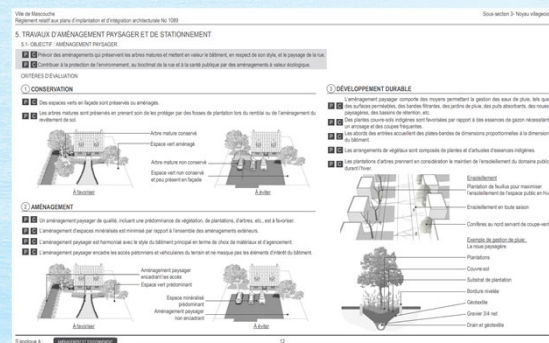
PPU du Pôle régional de la santé, Saint-Jérôme

Outils de planification

- Plan d'urbanisme
- Programme particulier d'urbanisme

Outils de réglementation

- Règlements normatifs
 - + Règlement de zonage
 - + Règlement de lotissement
 - + Règlement de construction
- Règlements discrétionnaires



Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, Mascouche

OBJECTIF Contribuer à la protection de l'environnement, au bioclimat de la rue et à la santé publique par des aménagements à valeur écologique

Des leviers d'action à la portée des municipalités

Outils de planification

- ▶ Plan d'urbanisme
- ▶ Programme particulier d'urbanisme

Outils de réglementation

- ▶ Règlements normatifs
 - + Règlement de zonage
 - + Règlement de lotissement
 - + Règlement de construction
- ▶ Règlements discrétionnaires

Autres plans et politiques



Plan directeur du transport actif, Richmond

Des leviers d'action à la portée des municipalités

Outils de planification

- ▶ Plan d'urbanisme
- ▶ Programme particulier d'urbanisme

Outils de réglementation

- ▶ Règlements normatifs
 - + Règlement de zonage
 - + Règlement de lotissement
 - + Règlement de construction
- ▶ Règlements discrétionnaires

Autres plans et politiques

Outils d'intervention

- ▶ Aide financière
- ▶ Interventions directes

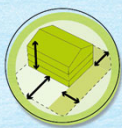
<p>Subventions et programmes</p> <ul style="list-style-type: none"> Barril de récupération d'eau de pluie Composteur domestique Couches lavables Plantation d'arbres Programme d'adaptation de domicile Programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux Programme de revitalisation du secteur de la station de métro Concordie Remplacement d'un système de chauffage au mazout Soutien des personnes âgées de 65 ans et plus Véhicule électrique Vélo à assistance électrique 	<p>Programme d'adaptation de domicile</p>  <p>Le Programme d'adaptation de domicile a pour objectif de permettre à une personne handicapée d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi de favoriser son maintien à domicile. Il accorde une aide financière au propriétaire du domicile pour l'exécution de travaux d'adaptation admissibles qui répondent aux besoins de la personne handicapée.</p> <p>Admissibilité</p> <p>Toute personne handicapée qui est limitée dans l'accomplissement de ses activités quotidiennes à domicile peut bénéficier du programme, à condition qu'elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fournisse un rapport d'un ergothérapeute démontrant que sa déficience est significative et persistante, et que ses incapacités nécessitent que des modifications soient apportées à son domicile 	<p>Pour plus d'information</p> <p>Comptoir de l'urbanisme 1333, boulevard Chomedey Rue-de-Chaussée Case postale 422 Succursale Saint-Martin Laval (Québec) H7V 3Z4</p> <p>☎ 311</p>
--	--	--

Subventions et programmes pour les personnes, Laval

Les municipalités locales gagnent à combiner les leviers d'action



Pour soutenir un mode de vie physiquement actif



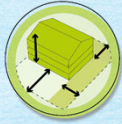
Améliorer la desserte et l'aménagement des espaces verts

Plan d'urbanisme/Plan directeur planifier le réseau

Règlements de zonage et de lotissement exiger une contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

Intervention directe réaménager les parcs désuets ou peu fréquentés

Pour soutenir un mode de vie physiquement actif



Faciliter les déplacements actifs efficaces, sécuritaires et conviviaux

Règlement de zonage permettre une mixité d'usages dans les centralités

Plan d'urbanisme/Règlement de lotissement prévoir et faire respecter le tracé des rues

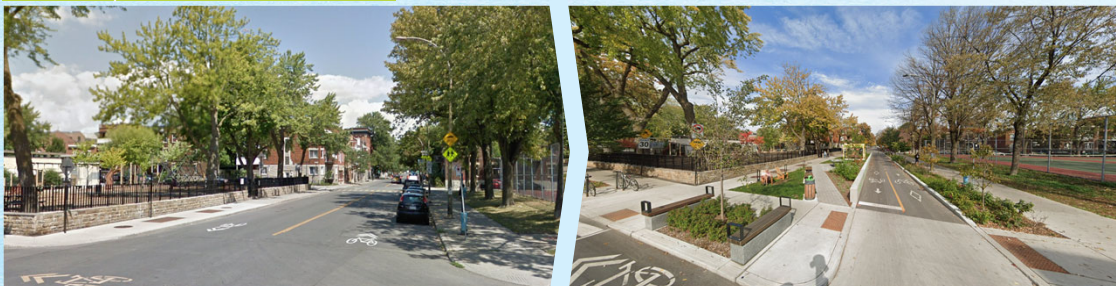
Programme particulier d'urbanisme planifier le réaménagement de rues clés

Intervention directe réviser l'allocation de l'espace des rues et aménager des banquettes végétalisées

Politique de déneigement prévoir l'entretien et le déneigement prioritaire des trottoirs et des pistes cyclables

Pour soutenir un mode de vie physiquement actif

EXEMPLE | Rue de Rouen, Montréal



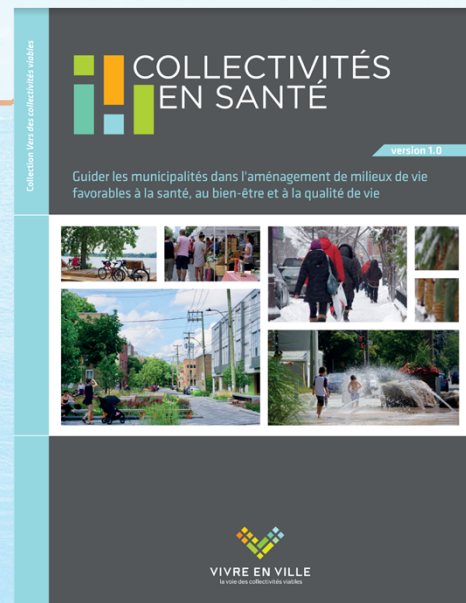
Source : Google Street View.

Pour aller plus loin



Cinq chantiers structurants

- ▶ La trame verte et bleue
- ▶ Le logement et la densification
- ▶ La localisation des activités et les infrastructures de mobilité durable
- ▶ L'aménagement des rues
- ▶ L'alimentation et l'agriculture



Source : Vivre en Ville.

La santé publique est un partenaire essentiel
pour accélérer les transformations

Des opportunités de collaboration



- ▶ **Proposer des outils méthodologiques**
 - + P. ex. l'enquête *Mon habitat, plus qu'un simple toit* (INSPQ, 2021)
- ▶ **Fournir et interpréter des données**
 - + P. ex. des indicateurs de l'état de santé de la population
- ▶ **Présenter un avis sur les modalités de mise en œuvre**
 - + P. ex. prévenir les effets des choix de localisation ou de conception sur les inégalités sociales de santé (Clavier et collab., 2019)

Des opportunités de collaboration



- ▶ **Mener des évaluations d'impact sur la santé (EIS)**
 - + Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) | Mesure 2.6 **Outiller le milieu municipal** afin qu'une analyse des effets potentiels sur la santé soit intégrée de façon plus systématique dans les démarches de planification territoriale
 - ⚠ À réaliser dès la phase de planification
 - ⚠ À intégrer à la pratique des municipalités

Merci!

Valérie Ebacher, Urb. OUQ
Conseillère en aménagement du territoire et urbanisme, Vivre en Ville
14 mars 2023